

www.decision-sante.com

**DÉCISION  
& SANTÉ  
STRATÉGIE**  
Formations & Conférences

# formation

**Mercredi 4 et jeudi 5 juin 2008**



## **Responsabilités médicales et responsabilités des établissements de santé**



**INSCRIVEZ-VOUS AVANT  
LE 04/05/08  
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE  
DE 30 € sur le montant TTC  
de votre inscription.**

\* Programme réalisé en partenariat avec l'Institut de Préparation  
à l'Administration Générale (Université Panthéon-Assas Paris II)



**Inscriptions sur [www.decision-sante.com](http://www.decision-sante.com) - rubrique Formation**

**Renseignements**

**Marie-Aline Toubon**

21, rue Camille Desmoulins 92 789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

Tél. : 01 73 28 16 13 - Fax : 01 73 28 16 11

E-mail : [formationdss@fr.cmpmedica.com](mailto:formationdss@fr.cmpmedica.com)

## > Responsabilités médicales et responsabilités des établissements de santé

**Mercredi 4 et jeudi 5 juin 2008**

La question de la responsabilité médicale s'est compliquée au cours de ces dernières années. Il faudrait sans doute mieux parler des responsabilités médicales pour deux raisons. Du point de vue de la matière, elles concernent tous les domaines du droit : civil, pénal et administratif. Du point de vue des personnes (physiques ou juridiques), elles concernent tant les médecins (libéraux et hospitaliers) que les établissements de santé (publics et privés).

Cette formation permet de sérier les différentes situations et d'approfondir leurs problèmes juridiques qu'elles soulèvent :

- la question de la détermination du responsable (l'établissement ou praticien),
- la question de la sanction de la responsabilité (pénale ou disciplinaire),
- la question de l'indemnisation du dommage (judiciaire ou à l'amiable).

### > PUBLICS

- Directeurs d'établissements de santé publics et privés, responsables des affaires juridiques, présidents de CME, responsables de pôle, praticiens hospitaliers, cadres de soins, infirmiers et personnels soignants, cadres des sociétés d'assurances, organismes professionnels.

### > OBJECTIFS

- Situer les différentes responsabilités : civile, pénale, administrative et disciplinaire.
- Connaître le régime juridique des sanctions applicables aux médecins, responsables d'établissements et des autres catégories de personnel.
- Connaître les différents régimes d'indemnisation.

### > MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposés, travaux pratiques, remise d'une documentation.

### > INTERVENANTS

- Professeurs d'université et magistrats.

## Mercredi 4 juin 2008

9h00

Accueil

9h30 – 10h00

### Introduction

- **Monsieur Jean-Michel LEMOYNE DE FORGES**  
*professeur à l'Université de Paris II, Directeur de l'IPAG*

10h00 – 11h30

### La responsabilité administrative

- **Madame Marie-Laure MOQUET-ANGER**  
*professeur à l'Université de Rennes I*
- Les différents types de fautes et le développement de la responsabilité sans faute (ex. : infections nosocomiales)
- La responsabilité de l'établissement et l'immunité personnelle des agents publics

11h-30- 13h00

### La responsabilité disciplinaire

- **Madame Brigitte JARREAU**  
*magistrat à la Cour administrative d'appel de Versailles*
- La réforme organisationnelle (ex. : la présidence des chambres des conseils de discipline attribuée à des magistrats)
- La réforme de la procédure et la place du patient
- La jurisprudence récente

13h00 Déjeuner

14h00 - 17h30 Travaux en ateliers

**Madame Stéphanie RENARD**

*chargée d'enseignement à l'Université de Rennes I et à l'Ecole nationale de la santé publique (ENSP)*

- Degré et limites du contrôle des sanctions ordinaires par le Conseil d'Etat
- Régimes jurisprudentiels et législatifs de réparation des dommages
- Notion et régime de la faute personnelle détachable du service

## Jeudi 5 juin 2008

9h00 - 11h00

### La responsabilité civile

- **Madame Astrid MARAIS**  
*maître de conférences à l'Université de Paris II, directeur des études de l'IEJ*
- Les principes de la loi du 4 mars 2002
- La faute technique médicale
- La faute de déontologie médicale (défaut d'information, secret médical)

11h00 - 12h30

### La responsabilité pénale

- **Monsieur Philippe CONTE**  
*professeur à l'Université de Paris II*
- La responsabilité des personnes physiques
- La responsabilité des personnes morales

12h30 Déjeuner

14h00 - 17h30 Travaux en ateliers

- **Madame Marie-Bénédicte GUILLET**  
*avocate, chargée d'enseignement à l'Université de Paris V et à l'IPAG de Paris II*
- La faute dans l'organisation et le fonctionnement de l'établissement
- La question de l'assurance
- La place des procédures non contentieuses (indemnisation à l'amiable)

Avec le concours de *Annuaire Politi*

Retrouvez la base de données de référence du monde hospitalier et médico social sur [www.politi.com](http://www.politi.com)

Par courrier :

Décision & Stratégie Santé-PGP, Formations & Conférences  
 21, rue Camille-Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux Cedex 9  
 Par fax : 01 73 28 16 11 / Tél. : 01 73 28 16 13  
 Par e-mail : [formationdss@fr.cmpmedica.com](mailto:formationdss@fr.cmpmedica.com)

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

### ➤ Participant

PR  DR  M<sup>ME</sup>  M<sup>ELLE</sup>  M.

NOM, PRÉNOM \_\_\_\_\_

FONCTION \_\_\_\_\_

SERVICE \_\_\_\_\_

ETABLISSEMENT OU ORGANISME \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_ FAX \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

**INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 04/05/08 ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE DE 30 € sur le montant TTC de votre inscription.**

**J'INSCRIS AU MOINS DEUX AGENTS DE MON ÉTABLISSEMENT et je bénéficie d'une remise de 20 % sur le montant total des inscriptions.**

> Le cumul de ces deux remises n'est pas possible.

### Lieu et moyens d'accès

#### Décision & Stratégie Santé-PGP

21, rue Camille-Desmoulins - 92789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

**RER C : Issy Val de Seine – Bus : 39, 129, 323**

**Tramway : T2 – Métro : ligne 12, Corentin Celton**

### ➤ Service gérant l'inscription

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_ FAX \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

SITE INTERNET \_\_\_\_\_

JE SOUSSIGNÉ (E) \_\_\_\_\_

AGISSANT EN QUALITÉ DE \_\_\_\_\_

> ENGAGE L'ÉTABLISSEMENT PRÉCITÉ À PRENDRE EN CHARGE LES FRAIS AFFÉRENTS À L'INSCRIPTION DE \_\_\_\_\_

> AU TARIF DE :  1 JOUR : 515 € HT (616 € TTC)  
 2 JOURS : 979 € HT (1 170 € TTC) pour la formation  
**Responsabilités médicales et responsabilités des établissements de santé • Mercredi 4 et jeudi 5 juin 2008**

> SIGNATURE DU RESPONSABLE ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

CACHET / SIGNATURE

FAIT À \_\_\_\_\_

LE \_\_\_\_\_

FACTURE À LIBELLER AU NOM DE \_\_\_\_\_

A UNE AUTRE ADRESSE, PRÉCISER \_\_\_\_\_



**Ou inscrivez-vous sur [www.decision-sante.com](http://www.decision-sante.com) - rubrique Formation**

### Conditions générales de ventes

#### Article 1. INSCRIPTION

Pour être valable ce bulletin doit être daté, signé et accompagné du règlement pour toute inscription individuelle.

Le tarif d'inscription comprend : la participation à la journée de formation, la remise du support de formation, le déjeuner et les pauses.

Il ne comprend pas : le transport et l'hébergement.

#### Article 2. PAIEMENT

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation :

- par chèque, à l'ordre de PGP pour les inscriptions individuelles,
- de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation en cas de financement par un organisme collecteur.
- une convention sera établie.

A l'issue de la formation, une facture vous sera adressée (n° d'agrément 11921500392). Une attestation de présence sera adressée à l'établissement, l'entreprise ou l'organisme payeur désigné.

#### Article 3. ANNULATION

##### 3.1. Du fait de l'organisme de formation

Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve la possibilité d'annuler la formation jusqu'à trois jours avant la date prévue de la formation. Dans cette éventualité, Décision & Stratégie Santé-PGP se charge d'informer le stagiaire à l'adresse mentionnée dans son bulletin d'inscription. Aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation du fait de Décision & Stratégie Santé-PGP.

##### 3.2. Du fait du participant

Toute annulation doit nous être confirmée par écrit, un accusé de réception vous sera adressé par retour.

Pour toute annulation survenant :

- moins de 8 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir le coût total de la formation.
- moins de 15 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir 50 % du coût total de la formation.

#### Article 4. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un cas de force majeure tel que communément admis par la jurisprudence, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de suspendre la formation.

#### Article 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Décision & Stratégie Santé-PGP est l'organisateur de la formation et le titulaire des droits d'auteur afférents. Toute exploitation de tout ou partie du support de formation pour un usage autre que la seule formation du participant doit faire l'objet d'une autorisation écrite et préalable de Décision & Stratégie Santé-PGP.

#### Article 6. INFORMATIQUE & LIBERTÉS

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de Décision & Stratégie Santé-PGP.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations qui peut être exercé sur simple demande écrite adressée à Décision & Stratégie Santé-PGP-Département formation - 21 rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux.

#### Article 7. LIEU DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seuls seront compétents les tribunaux de Paris.